

FEUILLE OFFICIELLE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.
Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 29. S ^e Marthe.	L. 2. S. Alphonse.
V. 30. S ^e Maxime.	M. 3. S. Etienne.
S. 31. S. Germ. D.Q.	M. 4. S. Dominique.
D. 1 ^{er} . S ^e Sophie.	

PRIX DE L'ABONNEMENT :

payable d'avance.

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ concernant la célébration de la fête nationale du 15 août 1869.

Le Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon, arrête les dispositions suivantes à l'occasion de la fête nationale du 15 août 1869 :

1^o Le 14, au coucher du soleil, il sera fait une salve de 21 coups de canon par la batterie de la place et par le stationnaire, pour annoncer la solennité du lendemain.

2^o Le lendemain, 15 août, cette salve sera répétée au lever du soleil, en même temps que le stationnaire arborera le pavillon national; à ce moment, les bâtiments de l'État, ceux du commerce, le sémaphore et les établissements publics se pavoiseront.

3^o Les détachements de gendarmerie, d'artillerie et la compagnie de discipline seront passés en revue par le Commandant sur la place du Gouvernement, à 10 heures.

4^o Il y aura une messe militaire suivie du *Te Deum*. A 10 heures 20 minutes, MM. l'Ordonnateur, le chef du service judiciaire, les chefs des divers services, les fonctionnaires et employés sous leurs ordres, MM. le Contrôleur colonial et les Membres du conseil d'administration se rendront à l'hôtel du Gouvernement pour accompagner le Commandant à la messe.

Au moment où l'on entonnera le *Te Deum*, il sera fait par la batterie de la place et par la goëlette stationnaire une nouvelle salve de 21 coups de canon.

5^o Le détachement de Gendarmerie fournira les escortes réglementaires.

6^o Les militaires et marins punis pour fautes légères seront graciés.

7^o Les troupes et les équipages des navires de guerre recevront une ration extraordinaire de vin et une demi-journée de solde réglementaire.

8^o Il y aura des jeux publics sur la place du Quai de la Roncière et des régates dans le port.

Un tir à la cible sera également organisé à l'occasion de cette fête.

9^o Une dernière salve de 21 coups de canon, sera faite au coucher du soleil, par la batterie de la place et par la goëlette la *Mouche*.

10^o Le soir les édifices publics seront illuminés.

11^o La retraite sera battue à 10 heures.

La fête nationale sera célébrée le même jour à Miquelon.

MM. les chefs d'administration et les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué.

qué partout où besoin sera, et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 20 juillet 1869.

V. CRENN.

DÉCISION concernant l'organisation d'un tir au fusil.

Saint-Pierre, le 20 juillet 1869.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté de ce jour fixant le programme pour la célébration de la fête nationale du 15 août 1869, en ce qui a trait à l'organisation du tir au fusil :

Attendu qu'il y a lieu de déterminer la somme à accorder pour l'achat des prix à distribuer et de désigner les membres de la commission qui sera chargée de régler les conditions et de décerner les prix de ce tir,

DÉCIDIENS :

Article 1^{er}. Une commission composée de : MM. Brullé, lieutenant d'infanterie de marine, président;

Le Bouvier, sous-lieutenant d'infanterie de marine;

Badin, commis de marine;

Ledret Eugène;

Leroux, écrivain de marine;

Astruc, maréchal-des-logis d'artillerie; est chargée de régler les conditions et de décerner les prix du tir au fusil qui doit être organisé à Saint-Pierre, à l'occasion de la fête nationale du 15 août, pour le dimanche, 22 dudit.

Art. 2. Une somme de 500 francs à prélever sur les fonds du service local, sera mise à la disposition de la commission, pour l'achat des prix dont il s'agit.

Art. 3. Les conditions de détail, spéciales au tir seront celles adoptées pour les années précédentes, sauf les modifications que la commission jugerait utile d'y introduire.

Art. 4. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera, et déposée au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 20 juillet 1869.

V. CRENN.

DÉCISION concernant les régates qui auront lieu le 15 août 1869.

Saint-Pierre, le 20 juillet 1869.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté de ce jour fixant le programme pour la fête du 15 août 1869, en ce qui concerne les courses d'embarcations dans le port de Saint-Pierre;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer la somme à accorder pour les prix à distribuer à cette occasion, et de désigner les membres de la commission qui sera chargée de régler

les conditions et de décerner les prix de ces courses,

DÉCIDIENS :

Article 1^{er}. Une commission composée de :

MM. Hauteville, lieutenant de vaisseau; Bruère, aide-commissaire de la marine; Banet, capitaine de port; Nielly, écrivain de marine;

est chargée de régler les conditions et de décerner les prix des courses d'embarcations qui auront lieu à Saint-Pierre, le 15 août prochain.

Art. 2. Une somme de 800 francs sera prélevée sur les fonds du budget du service local, pour être mise à la disposition de la commission pour l'achat des prix à distribuer à cette occasion.

Art. 3. Les conditions de détail, spéciales aux régates dont il s'agit, seront arrêtées par les soins de la commission.

Art. 4. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera et déposée au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 20 juillet 1869.

V. CRENN.

ENQUÈTES DE COMMODO ET INCOMMODO.

Une enquête est ouverte à dater du 22 juillet courant sur une demande formée par M. Gautier (Gustave), à l'effet d'être autorisé à construire une saline sur la partie sud-ouest du Barachois de Saint-Pierre.

Cette saline se trouverait au sud de sa cale, se prolongeant dans le même sens sur une longueur de dix-huit mètres en suivant la route conduisant à l'habitation Guibert.

L'enquête sera close le 30 du courant.

Les personnes qui auraient des observations à faire sur l'établissement de cette cale sont invitées à les présenter au secrétariat de l'Ordonnateur.

Une enquête est ouverte à dater du 22 juillet sur le projet de déclassement de la grève dite *Fichet-des-Grèves* bornée au nord, par la rue Carpillet; au sud, par la rue de l'*Armée d'Italie*; à l'est par la grève Lemuet et à l'Ouest par la rue Truguet.

L'enquête sera close le 22 août prochain.

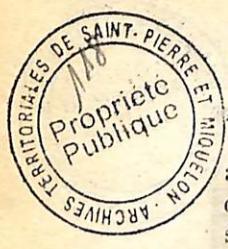
Les personnes qui auraient des observations à faire relativement au déclassement de ladite grève sont invitées à les présenter au secrétariat de l'Ordonnateur.

TRIBUNAL MARITIMÉ COMMERCIAL.

Séance du 3 juillet 1869.

Ont été condamnés :

1^o Fontaine Pierre-Marie, novice, inscrit



PARTIE NON OFFICIELLE

Sous le titre *Progrès de la France sous le gouvernement impérial*, il a été publié, cette année, un intéressant travail qui a pour objet de faire ressortir les progrès accomplis en France, depuis 1851, dans les différentes branches de l'ordre économique et social. Nous reproduisons ici la partie consacrée, dans cette publication, au développement des Institutions d'assistance publique.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

(Suite).

Instruction gratuite des enfants assistés. — L'admission gratuite dans les écoles primaires de tous les enfants assistés, depuis l'âge de 6 ans jusqu'à celui de douze, est aujourd'hui entièrement assurée.

Comités de patronage. — Des comités de patronage, composé du maire, du curé, de l'instituteur et de quelques dames charitables, surveillent dans chaque localité les pupilles de l'assistance et seconcent l'œuvre des inspecteurs.

Aliénés. Construction d'asiles. — En 1850, 56 établissements publics, donc 31 asiles et 25 quartiers, étaient consacrés au traitement des aliénés. Deux seulement de ces établissements, ceux du Mans et d'Auxerre, étaient dans des conditions très-satisfaisantes. De 1851 à 1868, 15 établissements ont été appropriés à leur destination, reconstruits et agrandis (1); 9 quartiers ont été supprimés, et 15 asiles ont été créés.

Travail agricole. — Le travail agricole, qui, en 1848, n'existe que dans trois établissement existe aujourd'hui dans tous, sauf trois ou quatre. L'importance du domaine affecté à ces établissements est en moyenne de 20 hectares; quelques-uns ont une étendue de 40, 60 et même 80 hectares.

Dépôts de mendicité. — En 1851, il existait 7 dépôts, et la mendicité était interdite dans 12 départements. Aujourd'hui les dépôts sont au nombre de 35, et l'interdiction de la mendicité a pu être étendue à 59 départements.

ŒUVRES D'ASSISTANCE MUNICIPALE.

Hôpitaux et hospices. — Le nombre des établissements hospitaliers est aujourd'hui de 1,520. Sur ce nombre on en compte 1,216 dont l'existence est antérieure à l'année 1792. Depuis lors, il en a été créé 304, qui se rattachent aux époques suivantes :

Première République.....	4
Premier Empire	12
Restauration	51
Gouvernement de Juillet.....	68
Deuxième République	16
Présidence et Empire.....	153

Bureau de bienfaisance. — Il existait, en 1847, 9,336 bureaux de bienfaisance. Il y en a aujourd'hui 13,278.

Nombre des indigents secourus. — A mesure que les moyens d'actions de la charité publique s'étendaient, le nombre des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance diminua. Il était, en 1847, de 1,329,659. Il est aujourd'hui de 1,197,962.

Traitemennt à domicile. — Une amélioration importante, le traitement des malades à do-

(1) L'importance de ces améliorations peut se mesurer aux exemples suivants: l'asile de Blois, acheté par le département, en 1845, au prix de 360,000 francs, représente aujourd'hui une valeur de 1,500,000 francs. Il en est de même de l'asile de Châlons. L'établissement de Maréville (Meurthe), qui, en 1848, renfermait à peine 700 lits, peut recevoir aujourd'hui 1,500 malades. Les asiles de Pau et de Lille se sont reconstruits de toutes pièces sur un nouvel emplacement acheté à leurs frais.

micle, a été organisée en 1853 et se développe de jour en jour.

Médecine cantonale gratuite. — Antérieurement à 1851, le service de la médecine gratuite en faveur des populations rurales n'était organisé que dans deux départements, la Moselle et le Loiret. Aujourd'hui il existe dans 50 départements. Des médecins cantonaux visitent les malades à domicile, et tiennent, au moins une fois par semaine, un bureau de consultations.

750,000 indigents sont inscrits chaque année sur les listes et admis à jouir des biens-faits de la médecine cantonale gratuite. 230,000 malades reçoivent ainsi par an les soins du médecin et les médicaments nécessaires.

La dépense annuelle est d'environ 1,200,000 francs. Elle est couverte à l'aide d'allocations départementales, de cotisations municipales de dons de la charité privée et d'une subvention de l'État.

Ce mode d'assistance assure aux malades des campagnes les soins dont ils étaient jusqu'alors privés et satisfait en même temps à un de leurs désirs les plus vifs en les laissant au foyer domestique. Il n'entraîne pas une dépense considérable : la moyenne des frais de traitement par indigent malade a été, en 1867, de 5 fr. 31 c.

Crèches. — Le nombre des crèches s'est élevé de 76 à 87. Neuf sont en voie de formation à Paris et dans le département de la Seine.

Mesures diverses prises en vue d'améliorer la santé publique. — Il importe, pour compléter cette rapide revue, de rappeler les travaux de toute sorte entrepris depuis 1851, par les villes, dans le but d'améliorer la santé publique: la création de bains et de lavoirs, la suppression des logements insalubres, l'assainissement de la voie publique, l'établissement de promenades et de jardins, tout cet ensemble de mesures en un mot qui a eu pour résultat presque immédiat de rendre les épidémies plus rares et d'en diminuer l'intensité.

(A Continuer).

LE CHATEAU DE PIERREFONDS. — L'Empereur a fait restaurer complètement à ses frais le gigantesque château de Pierrefonds-les-Bains, près de Compiègne.

Ce château, dont on visitait jadis les ruines et dont on admire aujourd'hui le magnifique développement des murailles et des hautes tours, date de 1390.

Il fut construit par le duc d'Orléans, frère de Charles VI et époux de Valentine de Milan, qui fut assassiné à Paris, rue du Temple, par Jean-sans-Peur, en 1409.

Il a une surface de près de 7,000 mètres carrés. Ses tours, au nombre de huit, ont une élévation de 42 mètres.

Pendant le séjour de la cour au château de Compiègne, l'empereur se plaît à visiter souvent cette merveilleuse construction.

Du château de Compiègne à celui de Pierrefonds, l'empereur, en tilbury, met une heure et demie environ.

La distance est de trois lieues. La route traverse la forêt; elle est parfaitement macadamisée.

C'est aussi à Pierrefonds que l'empereur conduit les invités, et il met un certain orgueil à donner souvent aux visiteurs les détails historiques intéressants qui se rattachent à la construction première, à l'existence, à la reconstruction de cette forteresse féodale.

Le plus souvent, le souverain va seul visiter le château.

Il rencontre sur les lieux le savant architecte M. Violet-Leduc.

Une chose contrarie l'empereur quand il met les pieds dans la forteresse, c'est l'absence d'un parc aux abords du donjon.

Il n'y a, en effet, qu'un terrain très-restréint devant le château, terrain aigu formant la crête de la colline sur laquelle est bâti le coquille de pierre.

Mais à l'ouest du château se déroule une magnifique vallée boisée, arrosée, découpée en plates-bandes gazonnées, un parc splendide enfin.

Ce parc appartient à un opulent docteur en médecine.

Il est le rendez-vous des nombreux amis du docteur qui viennent, attirés par l'aménité du propriétaire et pour jouir du splendide aspect qu'offre de ce côté le château-fort.

Et chaque fois que l'empereur monte au château il braque sa lorgnette pour admirer le parc du riche docteur.

Dernièrement, Napoléon était avec M. Viollet-Leduc sur la crête élevée faisant suite à la forteresse.

Il contemplait la vallée qui était à ses pieds.

— Savez-vous, monsieur Viollet-Leduc, pourquoi j'ai fait relever cette construction? dit l'Empereur.

— Dans l'intérêt de l'histoire et de l'art, répondit l'architecte.

L'empereur se mit à sourire à cette flatterie.

— Ah bien, oui! mais c'est pour le voisin d'en bas, que j'ai bâti, répliqua-t-il en désignant le parc et la belle maison du docteur.

(*Moniteur*).

LA PAROLE EST AU Gaulois. — L'inscription que voici, découverte sur un bloc de pierre bleue mise à nu dans de récents travaux à Bruxelles, et que je trouve textuellement dans la *Gazette artistique*, met sens dessus dessous les académiciens d'outre-Quiévrain, qui appellent à la rescousse notre Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce qui rend la lecture de ce document difficile, c'est que l'humidité du sol où était enfoncé le bloc mystérieux a rongé plusieurs lettres. Le voici tel qu'il apparaît aux yeux écarquillés de messieurs les académiciens :

.... LENOS... D.... ÆMILI.... VNCLLE PRO
CVRAE DE BOS... ODI.... NEGE TOEDE... NOS
AFFERVNT.... OSVM SI DOMESTICA ABI... VE
REOR PROESENTER DE MEAS REGALE.... DVRI
OVO... DVRO... DE PROE... SALE DEBET,...
DIVERSOE VNDO. NE LOESO CVM CAD... OPTIMI
.... NE... DE POMORVM OEDE BIS... QVI
COMPLET... ELA... NOS... ILLI AVETO SI DV
REME E... DVRA. TA... FIAT SANE TE
QVOD VI... ABSINT AMOR... LOES...
OMNI. VER.. CEDO CAVDAM VNDA... NSA... FORTE
CVM FALLES PEND ANTE..... VACVOE VNDOE
SI... DANOS CELER AD... OMSA... SA...
RETE EAS TRANSFERRE... O... SCINDE... PE
NATAS.... OEGVM SAXA.... FINI.

Il n'y aurait peut-être, messieurs, qu'à lire purement et simplement, à la française, cette inscription latine pour obtenir la signification, banale mais juste, de ce document; on obtiendrait ceci, vérifiez :

« Les noces d'Emilie, on s'y est procuré des bosses au dîner. C'était des noces à faire honte aux hommes.

» Six domestiques à habit vert et or présentèrent des mets à se régaler, du riz au veau, du rôti de présalé, des bêtes diverses et ont donné les os comme cadeau au petit minet.

» Des pommes au rhum et des biscuits complétaient la noce. Il y avait aussi du rhum et du ratafia. Ça n'était qu'eau-de-vie, absinthe à mort; les hommes n'y versaient d'eau qu'aux dames...

» On dansa fort et comme fallait cependant évacuer, on décida nos scélérats d'hommes

à s'arrêter et à se transférer au sein des pénates...

» C'est comme ça que ça finit. » (*Liberté*).

Une foule considérable assistait le 3 juin, à Londres, aux expériences d'une innovation américaine de sauvetage qui se faisait dans les eaux de la Tamise, en face du jardin de Crémone. C'est une ceinture de liège avec un vêtement en caoutchouc, qui peut s'ajuster sur le corps en trois minutes et demie. Cet appareil ingénieux a été inventé par un ancien officier de l'armée fédérale, qui a de la fortune et ne tient pas à faire de la spéculation.

Il a envoyé deux représentants en Europe, qui doivent monter et expérimenter devant le public son appareil du sauvetage, avec lequel on peut rester sur l'eau dans une position perpendiculaire pendant huit jours, puisqu'à cet appareil se trouve jointe une bouée flottante en zinc, séparée en deux compartiments et contenant des provisions de bouche, une boîte d'allumettes, de cigares, un revolver, des fusées de Bengale, un encier, porte-plume, papier, trois litres d'eau, du brandy, qu'on peut avaler au moyen d'un tube en caoutchouc, fermé par un écrou en corne.

Il faudrait avoir bien du malheur si, pendant huit jours de flottaison en plein océan, on ne rencontrait pas un navire pour vous tendre la perche. Dans tous les cas, on a la consolation de faire un testament, d'écrire ses derniers adieux à ses amis, de les enfermer dans une petite corne en zinc qui sera rejetée tôt ou tard vers le rivage,

Il a été formé une compagnie au capital de 300 mille dollars, qui établit les appareils au prix de 71. st. Les bateaux transatlantiques sont munis d'autant d'appareils qu'ils contiennent de passagers, et l'on pourra faire usage de ces appareils pour 1 l. st. Comme heureusement il n'y a pas un naufrage sur cent voyages, les compagnies feront encore de très-beaux bénéfices. (*Daily News*.)

Le moment est venu de faucher les foins. « A la Saint-Barnabé, la faux au pré, » dit le proverbe, et depuis quelques jours déjà cet important travail est en plein cours d'exécution dans les compagnies.

Mais on ne sait généralement pas assez à quel point il est essentiel de ne faucher l'herbe que lorsqu'elle est précisément à son point, c'est-à-dire, ni trop verte, ni trop mûre. « La phase de la végétation, dit à ce sujet un habile agronome, M. Gayot, qui offre le plus d'avantage à la pratique, est, à n'en pas douter, celle où la plante, après avoir développé à leur maximum toutes ses feuilles, ouvre aussi toutes ses fleurs. C'est alors en effet qu'elle possède, aussi également répartis que possible dans toutes ses parties, les principes alimentaires qui lui sont propres, et qu'elle peut les fournir à l'animal dans leur plus grand état de perfection pour la nutrition. » Il appartient à tout cultivateur soigneux de s'assurer par une surveillance assidue si les plantes de ses prairies, lorsqu'il a résolu d'en faire la récolte, se trouvent bien dans les conditions ci-dessus énoncées.

Dès que, par le fanage, la dessiccation du foin est au point désiré, on ne saurait trop se hâter de l'enlever pour le mettre en meule ou en grange ou pour le botteler. Une heure d'exposition du foin au grand soleil, dit le *Moniteur de l'agriculture*, alors que la dessiccation est complète, a pour résultat de faire tomber les feuilles des plantes fourragères, et de réduire ainsi très-sensiblement leur valeur nutritive.

Le bottelage, qui n'est pas aussi généralement pratiqué qu'il pourrait l'être et devrait l'être, a deux avantages inappréciables : le premier, de prévenir la fermentation ultérieure du foin en favorisant la circulation de

l'air entre les bottes; le second, de permettre au cultivateur de savoir, à un kilogramme près, ce qu'il a récolté de foin, chose qu'il ne connaît jamais exactement quand son foin n'est pas bottelé.

Une fois le foin, bottelé ou non, mis en meule, dans les granges ou dans les greniers, il faut, en général, s'imposer la règle de le faire consommer par le bétail dans l'année où il a été récolté. Le terme le plus long qu'on puisse assigner à la durée du foin avec toutes ses propriétés alimentaires est de quatorze à quinze mois. A dix-huit mois, le meilleur foin est vieux, c'est-à-dire qu'il a perdu la moitié au moins de sa valeur nutritive. Tant qu'il n'a pas plus de trois mois de date, le foin est qualifié de nouveau, et dans cet état beaucoup de cultivateurs le considèrent comme nuisible aux animaux herbivores, auquel ils ne le donnent qu'à regret et quand ils ne peuvent faire autrement. Il résulte d'expériences suivies faites sur des chevaux, que si le régime exclusif du foin nouveau peut avoir des inconvenients graves il en est tout autrement quand ce même foin est associé par partie égale à du vieux foin de bonne qualité. Pour tous les autres herbivores domestiques, comme pour les chevaux, le foin nouveau ne peut nuire que lorsqu'ils ne reçoivent pas d'autres fourrages. Ce foin, mélangé avec son poids de vieux foin, n'exerce aucune influence fâcheuse sur la santé des bestiaux. (*Journal officiel*).

EPHÉMÉRIDES.

JUILLET.

29. — 1844. — Bataille de Hapapé gagnée par le capitaine de vaisseau Bruat sur les naturels des îles Marquises.

30. — 1890. — Combat du vaisseau l'*Etoile*, commandant de Géneste, contre 15 galères d'Espagne qui se retiraient en désordre.

31. — 1691. — Descentes du chevalier de Forbin sur les côtes d'Angleterre.

AOUT.

1er. — 1860. — Débarquement des troupes alliées à Pehtang (Chine).

2. — 1691. — Prise d'un vaisseau hollandais et de 10 bâtiments pêcheurs par Jean-Bart et le chevalier de Forbin.

3. — 1805. — Combat de la frégate la *Sémillante*, commandant Motard, contre une frégate et une corvette anglaises (Philippines).

4. — 1675. — Le capitaine de brûlot Serpault incendie 14 navires espagnols.

POSTE AUX LETTRES.

L'aviso à vapeur l'*Estafette* est parti pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les États-Unis d'Amérique et l'Europe, dimanche dernier 25 juillet, à 10 heures 1/2 du matin.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

22 juillet. — Fontaine (Marie-Louise-Madeleine).

23 id. — Cerisier (Ernest-Alphonse-Apolinaire).

25 juillet. — Ménard (Amand-Louis).

DÉCÈS.

25 juillet. — Borotra (Jean-Martin), menuisier, âgé de 44 ans, né à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BÂTIMENTS DE L'ÉTAT.

SORTIES.

L'aviso à vapeur l'*Estafette*, commandé par M. Poudra, lieutenant de vaisseau, est parti pour Sydney, le dimanche 25 juillet 1869.



BATIMENTS DU COMMERCE.

juillet.	ENTRÉES
24.	City-Auch, c. Beaufils, sel.
	— Delegate, c. Delory, bestiaux.
25.	Alma, c. Hamon, div. march.
	— Mary, c. Bontin, div. march.
26.	Paquebot n° 2, c. Jan, div. march.
	— Haro, c. Mac Leod, bestiaux.
	— Kate, c. Mac Isaac, bestiaux.
	— Michel-Emile, c. Jeanne, sel.
	— Mary-Bowen, c. Leblanc, farine.
juillet.	Des lieux de pêche :
22.	Mathilde-Elisa.
23.	Louise.
	— Henriette
	— Maria.
	— Merle.
	— Spray.
	— Gustave.
Juillet.	SORTIES
22.	Jessie, c. Mac Donald, lest.
23.	Espiggle, c. Gantier, avec 104,400 kil. morue sèche, ch. par MM. Lemoine, v. Lepomellec, et V. Lefrançois.
	— Charles-Amélie, c. Bernard, avec 98,842 k. 500 gr. de morue verte, ch. par M. H. Coste.
24.	Edwin, c. Lasouree, lest.

Depuis quelques jours les arrivages des goëlettes deviennent de plus en plus nombreux. En moyenne les résultats sans être très-brillants, n'en sont pas moins relativement avantageux. Ainsi, on peut citer le *Jeune-Auguste* avec 25,000 morues; la *Canadienne*, 22,000; *Eponine*, 22,000; *Rigolette*, 18,000; *Catherine*, 20,000; le tout en poisson du G.B. D'autres bâtiments sont moins heureux tels que la *Clémence*, 12,000 morues; *l'Orénoque*, 15,000; *Joséphine*, 15,000; *Henriette*, 15,000; *Maria*, 15,000; *Merle*, 15,000; *Paul-et-Louis*, 18,000; *Auguste-Charles-Marie*, 16,000; *Elisabeth*, 17,000.

Du banc de Saint-Pierre, nous avons eu *Sensitive*, 13,000 morues; *Trois-Sœurs*, 16,000; *Dorade*, 21,000; *Arbutus*, 16,000.

Sont aussi arrivés le *César*, capitaine Monnier, avec 18,000 morues; le *Liquidateur*, avec 17,000; le *Gustave*, avec 24,000; et le *Duc-de-Penthievre*, avec 26,000.

Tous ces pêcheurs comptaient trouver l'encornet sur rade; mais ce poisson a tardé; aussi leur a-t-il été difficile de s'en procurer. Jusqu'à ce jour nous n'avons eu que deux ou trois chargements de cette boëtte; le dernier se vendait 5 fr. 50 c. le cent. Il a fallu se rejeter sur les quelques lots de hareng apportés par bateaux anglais, et dont le prix, après s'être élevé jusqu'à 12 fr. le baril, est tombé aujourd'hui à 8 francs.

Déjà cependant, depuis plusieurs jours, on a trouvé et pêché l'encornet à environ 8 ou 10 milles dans le S.-O. de l'île. Hier soir il en a été pris, mais très-peu, près de l'île aux Vainqueurs. Il y a donc tout lieu de croire qu'il atterrira très-prochainement: et ce serait à désirer, car depuis cinq ou six jours nos petits pêcheurs ne peuvent plus sortir faute de boëtte et le beau temps n'a pas cessé. D'un autre côté nos navires et goëlettes pourraient partir plus promptement pour terminer leur deuxième pêche.

Quelques banquiers ont été assez chanceux pour en rencontrer sur les lieux de pêche même; ce qui leur a permis de prendre beaucoup plus de poisson qu'auparavant.

Quelques-uns d'entre eux prétendent cependant que la morue n'a pas suivi l'encornet d'autant près qu'il arrive habituellement.

En somme, si nous en croyons les plus favorisés, il y

VENANT DE
Saint-Martin.
Arihat.
Granville.
Banger.
Saint-Malo.
Saint-Anns.
Cap Breton.
Sétuval.
Boston.

a de la morue sur les bancs; selon les autres, il y en a peu; reste à connaître le nombre des heureux; en tous cas, nous pensons que cette pêche comme la première sera plus fructueuse que celle de l'année dernière, à en juger par les résultats connus.

Les prix à l'île aux Chiens ont baissé de près de 22 francs. Le cours actuel est généralement fixé à 22 francs.

A. P.

moelle de bœuf pure au quinine, pour faire croître les cheveux; un grand choix de pomades superfines; crème d'amande amère; pâte d'amande; poudre de fleurs de riz, eaux de violette et assorties; boîtes à poudre de riz, en cristal, métal et carton; cold-cream; savon, huile, vinaigre de toilette, eau-de-vie de lavande, extrait d'odeurs et essence pour le mouchoir, eau de Cologne supérieure, eau de quinine, eau athénienne au rhum de la Jamaïque, eau de fleurs d'oranger triple supérieure, de Grasse, eau de Botot et beaucoup d'autres articles.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT.

(PÊCHE DE LA MORUE.)

3 exemplaires : 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT
ROGUES DE MORUE

3 exemplaires : 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT
PÊCHE DU HARENG

3 exemplaires : 50 c.

LE BULLETIN
Des Actes administratifs de
la Colonie (année 1868).

Prix : 6 francs.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 29 juillet au 4 août 1869.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
JUILLET AOUT.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 29	11 42	0 02	5 31	6 00
Vend. 30	0 22	0 44	6 20	6 41
Sam. 31	1 07	1 33	7 03	7 28
Dim. 1 ^{er}	2 01	2 32	7 55	8 24
Lundi 2	3 06	3 41	8 57	9 31
Mardi 3	4 16	4 35	10 06	10 41
Merc. 4	4 50	5 22	11 14	11 45

ANNONCES & AVIS

AVIS.

On trouve dans le magasin de M. Hérault, un grand assortiment de poèles cuisines économiques français de toutes qualités et de tous prix, depuis trente francs jusqu'à trois cent francs.

2—2

BAINS PUBLICS

L'établissement de bains de M. HACALA (Francois), situé rue Truguet, en face de la rue des Bains, est ouvert au public, tous les jours, de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

AVIS.

MAISON DE PARFUMERIE

LELANDAIS, Coiffeur

RUE BISSON, A SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Tient tous les objets de toilette de la plus grande fraîcheur et de première qualité.

Pommade aux violettes de Parme, à la

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 21 au 27 juillet 1869.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
21	764	704	16 0	16 0	19 0	12 0	S.	2	Nimb.
22	756	755	12 0	15 0	18 0	8 0	S.	1	—
23	757	757	16 0	18 0	20 0	10 0	S.-O.	3	Id.
24	758	759	16 0	17 0	18 0	7 0	S.-O.	3	Id.
25	762	762	18 0	21 0	23 0	12 0	S.-O.	3	Id.
26	763	763	18 0	23 0	26 0	10 0	S.-O.	2	Id.
27	762	762	16 0	19 0	22 0	11 0	S.-O.	2	Brume et pluie.